

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 1

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

**DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

EXERCICE 2025

Date de convocation : 13 décembre 2024

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 24 décembre 2024

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, M. Laurent FERON, Mme AUMONIER, M. CHALET,

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à M. Laurent FERON, Mme Aline DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme NADAL, Mme VACKER, qui a donné pouvoir à Mme DORET-FOURNIER, Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER, M. BAUDIN, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme Lydia ZANATTA, Mme Cathy GIRARDIN.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi Notre) est venue modifier l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Ce dernier, complété par l'article D.2312-3 du C.G.C.T., prévoit désormais que dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Cette disposition s'applique également aux établissements publics communaux.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même le caractère décisionnel. Il n'est pas prévu expressément de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération du Conseil d'Administration qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusés :	2

Pour extrait conforme
NIORT, le 24 décembre 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE

Nicolas VIDEAU